



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

reconduite aux frontières

Question écrite n° 28697

Texte de la question

M. Thierry Mariani demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer, pour chacune des communes des cantons de Beaumes-de-Venise, de Bollène, de Malaucène, d'Orange-Est, d'Orange-Ouest, de Vaison-la-Romaine et de Valreas, le nombre exact de décisions de reconduite à la frontière exécutées à ce jour à l'égard des étrangers en situation irrégulière n'ayant pas fait l'objet d'une régularisation dans le cadre de l'application de la circulaire du 24 juin 1997.

Texte de la réponse

Le bilan de l'application de la circulaire du 24 juin 1997, relative au réexamen de la situation de certains étrangers en situation irrégulière, concernant précisément les communes des cantons de Beaumes-de-Venise, Bollène, Malaucène, Orange-Est, Orange-Ouest, Vaison-la-Romaine et Valréas dans le département de Vaucluse, ne peut être présenté en l'absence de statistiques par commune.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28697

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2304

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3690